

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM.

Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MAM IMPACT GREEN BONDS

Code ISIN : FR0013430634 part J- FCP géré par Meeschaert Asset Management

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le fonds est classifié "Obligation et autres Titres de créances libellés en Euros"

MAM IMPACT GREEN BONDS a pour objectif, sur la durée de placement recommandée, la recherche d'une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure ou égale à la performance de l'indice ICE BofAML 1-10 Year Euro Large Cap Index en privilégiant des entreprises qui prennent en compte les enjeux d'une transition vers une économie durable en mettant en œuvre une stratégie ISR. En vue de réaliser l'objectif de gestion, le FCP MAM Impact Green Bonds est investi au travers d'un processus de sélection basé sur des critères qui favorisent une transition vers une économie durable. Il met en œuvre une stratégie ISR en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement. A titre indicatif, au maximum 80% de l'ensemble des entreprises analysées tous secteurs confondus sont finalement éligibles et donc intégrées au périmètre d'investissement du fonds. Après un premier filtre d'exclusion d'activités considérées par la société de gestion comme les plus néfastes à l'environnement (extraction de charbon, pétrole, production d'électricité à partir du charbon, ainsi que la production de pesticides, de tabac ou d'OGM), le processus de gestion prend en compte la thématique de transition vers une économie durable au travers de trois catégories d'indicateurs. Il réduit ensuite l'univers par la prise en compte de critères ESG. Enfin, une analyse financière aboutit à la construction et la gestion du portefeuille. La catégorie d'indicateur "Solutions" comprend les émetteurs dont l'offre de produits ou services apportent des solutions en faveur d'une économie bas carbone et prennent en compte les enjeux de la biodiversité (ex : énergies renouvelables et bas carbone, traitement de l'eau et des déchets...), ainsi que les obligations "Green bonds" dont les projets financiers contribuent à la transition énergétique. La catégorie d'indicateurs "Best performance" regroupe les entreprises présentes dans les indices bas carbone (ex : Low carbon europe, 100 ...) dont la performance carbone leur permet de figurer parmi les mieux positionnées dans leur secteur pour prendre en compte le scénario 2°C. La catégorie "Best effort" (maximum 25% de l'actif net) se base sur la méthodologie « Science based targets » et comporte les émetteurs présents dans des secteurs carbo-intensifs (activités intenses en émissions de gaz à effet de serre) qui sont déjà engagés dans une transformation de leur modèle économique vers une économie bas carbone. La société de gestion intègre les critères ESG en sélectionnant les émetteurs démontrant que leurs pratiques n'entravent pas le développement économique, environnemental et humain durable (par exemple : politique de santé et de sécurité, conditions de travail, ...). Une attention particulière est accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail (lutte contre les discriminations, formation et gestion des compétences...), ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis de leur chaîne d'approvisionnement et des communautés locales (impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation ...). L'équipe ISR enrichit son analyse par une veille sur les controverses et les actions correctrices mises en place. Meeschaert Asset Management utilise en complément d'études sectorielles et thématiques réalisées en interne, les prestations de ISS ESG, Ethifinance, Sustainalytics, Iss Oekom, Proxinvest et ECGS. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds doit être supérieure à 90% (hors liquidités détenues à titre accessoire). Le portefeuille sera composé d'au moins 30% d'actifs autres que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG. Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% de l'actif net, le fonds pourra investir dans des fonds ISR de Meeschaert Asset Management ayant une stratégie ESG assez proche. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ». Le fonds ne bénéficie pas du label ISR. Le fonds est investi à au moins 60% de son actif net sur les marchés obligataires incluant les obligations à taux fixe (emprunt d'état et de sociétés privées), les obligations convertibles (dans la limite de 10% de l'actif net) et sur les titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés sans privilégier de zone géographique a priori. Les obligations libellées dans des devises autres que l'euro seront limitées à 10% de l'actif net. Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 10% de l'actif net. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 10. Les produits de taux pourront dans la limite de 10 % de l'actif net, concerner des titres à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield". Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. La société de gestion ne recourt pas uniquement à ces notations et utilise d'autres sources d'informations (publication des comptes, analyses crédit...) pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note. Le Fonds peut être exposé sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net et sur des titres convertibles contingents à hauteur de 10% de son actif net. L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Ainsi, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques taux ou change sans rechercher de surexposition.

Durée de placement recommandée : 3 ans. Les revenus sont capitalisés ou distribués selon l'option choisie (Part C, D, I, R ou J). Les plus-values nettes réalisées sont capitalisées (part C, R, I et J), capitalisées, distribuées ou reportées sur décision de la société de gestion (part D). Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chez BNP Paribas Securities Services avant 12 heures pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques utilisées pour l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque affichée et le classement du fonds ne sont pas garantis, ils peuvent évoluer dans le temps. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque de ce fonds est 3, il reflète principalement le risque du marché des obligations publiques et privées sur lequel il sera investi. Les principaux risques du fonds non pris en compte par l'indicateur sont :

Risque de crédit : Risque que le cours du titre baisse suite à la dégradation de la santé financière de l'émetteur et/ou d'une émission qui augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis-à-vis de l'investisseur.

Risque de liquidité : Risque que l'investisseur ne puisse pas négocier ses titres à la vente dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles. La survenance de ce risque pourra faire baisser la Valeur Liquidative de l'OPCVM.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

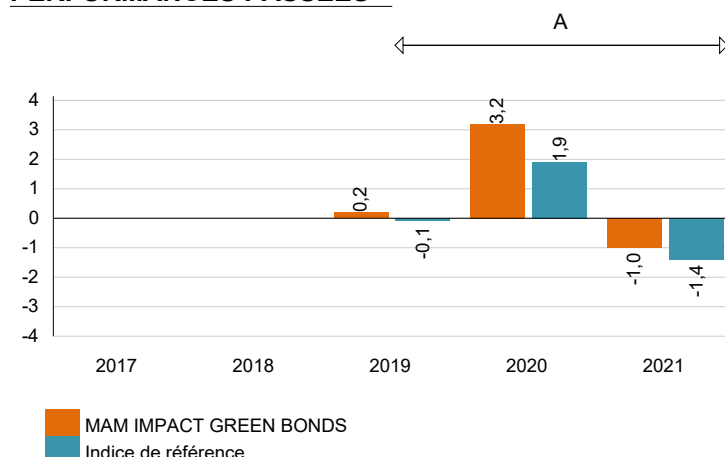
Frais uniques à la souscription et au rachat	
Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés en cours d'exercice	
Frais courants	0,55%* TTC de l'actif net l'an
Frais prélevés sous conditions spécifiques	
Commission de performance	10% TTC maximum de la surperformance positive au dessus de l'indice de référence.

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, ces frais peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre distributeur ou de votre conseiller sur le montant effectif de ces frais.

*Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Il peut varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Le montant de la commission de performance pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à 0.00% de l'actif net moyen par part sur l'année. La commission de surperformance se calcule selon la méthode de l'actif indicé sur une période d'observation de 12 mois allant du 1er janvier au dernier jour de bourse du mois de décembre de la même année et coïncide avec l'exercice comptable. Elle est payable à la fin de l'exercice comptable. Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com

PERFORMANCES PASSES

Les performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures.

Ces performances intègrent la totalité des frais hors frais d'entrée ou de sortie.

La performance de cet OPCVM et celle de l'indicateur sont calculées coupons nets réinvestis.

L'indice de référence est ICE BofAML 1-10 Year Euro Large Cap Index.

Ticker Bloomberg indice de référence : EML5 Index

Date de création du fonds : 24/11/1982

Devise de référence : EUR

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank

Le montant minimal de souscription initiale est de 500000 EUR.

L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus. Le prospectus dans sa version la plus récente ainsi que les derniers rapports annuels et périodiques sont disponibles gratuitement en français auprès de Meeschaert Asset Management, par écrit à Tour Maine Montparnasse 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15, et sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com. La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site internet. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. Les parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933 - définition disponible sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com). L'OPC opte pour le statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus complet et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013. **Modalités de partage:** La Société de Gestion s'engage à verser annuellement au **Fonds de dotation pour la biodiversité**, 10% des frais de gestion fixes qu'elle perçoit (parts R et J), déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs du fonds et des frais administratifs externes de la société de gestion. Les versements annuels se feront sous la forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour le porteur de part. Ce versement est à titre indicatif estimé à 0,07% de l'actif net moyen de la part par an. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site de Meeschaert Asset Management à l'adresse www.meeschaertassetmanagement.com. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. La responsabilité de Meeschaert Asset Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La société de gestion Meeschaert Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les Informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16/03/2022.

Meeschaert Asset Management

Tour de Montparnasse
33 avenue du Maine
75755 Paris Cedex 15

Meeschaert Asset Management S.A.S. au capital de 125 000 euros

R.C.S. PARIS 329 047 435 - NAF 6430Z

Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP-040 00025